École secondaire
Joseph-François-Perrault
140, chemin Ste-Foy
Québec (Québec), G1R 1T2
Tél.: 418 686-4040, poste 4060
Télécopieur: 418 525-8195
Courriel: ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Cet agenda appartient à :

_____

Horaire de l'école

Premier cours	8 h 35	à	9 h 50
Pause	9 h 50	à	10 h 05
Deuxième cours	10 h 05	à	11 h 20
Période du dîner	11 h 20	à	12 h 45
Troisième cours	12 h 45	à	14 h 00
Pause	14 h 00	à	14 h 15
Quatrième cours	14 h 15	à	15 h 30

BOTTINS DES PERSONNES-RESSOURCES

Direction		**Local**	**Poste**
Kino Métivier	Direction de l'école	104-B	6011
Audrey Cook	Directrice adjointe	104-C	6012
Christine Fortier	Directrice adjointe	104-D	6013
Administration			
Joanie Bédard	Secrétaire d'école	104	6000
Catherine Paré	Secrétaire d'école	104	6002
Marie-Josée Paquin	Secrétaire d'école	104	6000
Dominique Claveau	Agente en administration	104-E	6020
Services complémentaires aux élèves		**Local**	**Poste**
Stéphanie St-Jean-Rouleau	Conseiller d'orientation	012-B	6032
	Conseiller d'orientation	012-A	
Marie-Ève Deschênes	Infirmière, CIUSS	228	6030
Éric Duguay	Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire	021	6031
Charlotte Martel	Psychoéducatrice	103-H	6038
André Bureau	Psychoéducateur	103-G	6037
Mélissa Paquet	Psychoéducatrice	103-D	6035
Maude Lepage	Technicienne en loisirs, responsable des sports	023	6043
Laurie Megan Mc Carthy	Technicienne en loisirs	022	6044
Vickie Bertrand-Danjou	Technicienne en documentation	025	6034
Nathalie Dorval	TES, 1er cycle du secondaire	103-E	6029
Paméla Boulay-Audet	TES, 2e cycle du secondaire	103-F	6045
	TES, 2e cycle du secondaire	103-C	
Véronique Deschambault	TES, soutien à l'intégration des élèves HDAA	011	6026
	Intervenante à l'Antre-Classe	014	6040

Programme d'éducation intermédiaire

École secondaire SPARTIATES Joseph-François-Perrault

Mot de la direction

École secondaire JFP

Chers élèves de Joseph-François Perrault,

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons la bienvenue dans ton école.

L'équipe est fine prête à t'offrir une multitude de possibilités pour te permettre de laisser place à ta curiosité, ta créativité, ton goût de bouger et ton désir de te dépasser. Il n'en tient qu'à toi de t'y invertir et de faire que l'année 2024-2025 une année exceptionnelle où tu pourras en apprendre encore un peu plus sur tes intérêts, tes aptitudes et ton potentiel.

Ton école s'est donnée comme mission de te faire vivre quatre grandes valeurs : l'engagement, l'ouverture, la responsabilité et la curiosité, quatre valeurs essentielles à ta réussite.

L'équipe de JFP est prête à tout mettre en place pour te faire vivre une excellente année scolaire 2024-2025!

L'équipe de direction

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

École secondaire Joseph-François-Perrault

NOTRE VISION

À Joseph-François-Perrault, une école publique où les différences sont avant tout considérées comme une richesse, l'ensemble des acteurs est engagé à développer le plein potentiel et le bien-être de tous. Comme l'établissement est situé au cœur d'un quartier en effervescence, les élèves vivent des projets authentiques et innovants qui les préparent à devenir des citoyens du monde.

NOTRE MISSION

À l'école Joseph-François-Perrault notre mission est triple : instruire, socialiser et qualifier les élèves pour qu'ils deviennent des apprenants permanents guidés par leurs aspirations. Pour ce faire, nous créons un environnement inclusif, stimulant et épanouissant dans le respect du principe de l'égalité des chances.

NOS VALEURS

- L'engagement
- L'ouverture
- La responsabilité
- La curiosité

ORIENTATIONS

Encourager le bien-être personnel et collectif des élèves

- Accroître le sentiment d'appartenance
- Accroître les réussites
- Développer le potentiel
- Encourager l'engagement scolaire
- Bonifier la communication entre les différents acteurs du milieu

Informations

Comment signaler l'absence ou un retard?

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par un parent. Vous pouvez facilement justifier une absence par **Mozaïk Parent**. Vous pouvez également téléphoner au secrétariat de l'école au ***418 686-4040 poste 4060*** pour justifier ou non l'absence et indiquer la date de retour.

Casiers

Le casier assigné à l'élève est la propriété de l'école et il peut être ouvert en tout temps. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des effets personnels placés dans les casiers. **L'élève doit donc barrer son casier avec un cadenas de qualité et sécuritaire et éviter d'y laisser des objets de valeur.**

Pour les cours d'éducation physique, IL EST IMPORTANT que les casiers soient cadenassés (vestiaires de l'école ou du centre Lucien-Borne). L'école n'est pas responsable des vols.

Accident à l'école

Accidents majeurs
Lors d'accidents majeurs, l'élève reçoit les premiers soins. Le membre du personnel témoin accompagne l'élève, si c'est possible, au secrétariat ou le fait accompagner. Si le cas le nécessite, d'autres soins lui sont prodigués par une personne qualifiée.

Si l'élève doit être transporté à l'hôpital, les parents en sont avisés. L'élève pourra, au besoin, être accompagné d'un adulte.

Transport
Le coût du transport en ambulance est toujours aux frais des parents. Les frais de taxi sont assumés par l'école pour l'aller seulement.

Assurances
Le Centre de services scolaire de la Capitale détient une police d'assurance de responsabilité civile. Si, lors d'un accident impliquant un élève, il n'y a aucune faute ou négligence d'un des employés de l'école ni aucun défaut du matériel de l'école, **le CSSC n'est pas tenue responsable et ses assureurs ne paient aucun dédommagement. En conséquence, il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour leur enfant fréquentant l'école.**

Tempête

En cas de tempête, l'annonce de fermeture de l'école devrait être faite à la radio selon la politique du Centre de services scolaire. Vous pouvez également trouver cette information sur le site Internet du CSSC au https://cssc.gouv.qc.ca/ ainsi que sur le Facebook du CSSC.

Règles de vie

Les règles de vie sont mises en place dans un établissement scolaire pour garantir à chacun le respect, le bien-être, la sécurité et pour assurer un bon climat de travail et d'apprentissage propice à la réussite de tous.

Les règlements de l'école s'appliquent au-delà des lieux physiques et du temps de classe. Ils doivent être respectés dans toutes les activités qui se déroulent sous la responsabilité de l'école et sur les réseaux sociaux.

La direction est seule responsable de l'application des mesures disciplinaires qui entraînent la suspension d'un élève à l'interne ou à l'externe.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application des règles de vie en classe et hors classe.

Nos règles de vie s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques du Centre de services scolaire de la Capitale.

J'APPORTE UNIQUEMENT LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE À L'ÉCOLE ET À MES COURS

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Maximiser les conditions d'apprentissage et de réussite. ❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire. ❖ Vivre dans un environnement propre, agréable et stimulant. ❖ Développer de bonnes habitudes de travail. ❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie.	• Oubli de matériel • Possession de matériel non-nécessaire en classe (sac à dos, sac à main, vêtement d'extérieur, nourriture). • Utilisation non autorisée du cellulaire ou d'appareil électronique*. • Laisser trainer ses livres et ses effets personnels au sol dans les corridors. • Utiliser des haut-parleurs ou tout autre appareil portatif durant les pauses.	• Possession et utilisation d'armes ou imitation d'armes. • Vente, possession et consommation de drogue ou d'alcool. • Possession de matériel pornographique. • Utilisation non appropriée du cellulaire ou appareil électronique. * • Vapotage ou activité similaire à l'intérieur de l'école lors des sorties scolaires et lors des activités d'éducation physique à l'extérieur. • Vente de vapoteuse ou articles similaires.

*** Règlement sur l'utilisation des cellulaires et appareils électroniques pendant les heures de cours :**

Les appareils électroniques **(dont les écouteurs)** doivent être éteints et rangés **dans la pochette dès leur arrivée dans la classe**. Il est interdit de les utiliser sans autorisation. Un enseignant peut toutefois en permettre l'utilisation pendant ses périodes à des fins pédagogiques. Toute utilisation autre que celles permises par l'enseignant constitue un manquement mineur. L'appareil sera confisqué et des sanctions s'appliqueront.

*** Règlement sur l'utilisation des cellulaires et appareil électronique dans le cadre des examens :**

Il est interdit d'avoir en sa possession un appareil électronique (téléphone cellulaire, montre intelligente, iPod, écouteurs sans fils, appareil photo, etc.) durant un examen. L'appareil doit être laissé dans votre casier ou placé à l'endroit désigné.

JE SUIS PRÉSENT.E, PRÊT.E ET À L'HEURE À TOUS LES COURS

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Développer de bonnes habitudes de vie ❖ Se respecter et respecter les autres. ❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie. ❖ Favoriser sa réussite scolaire.	• Retards • Absence non motivée • Sortie prolongée non autorisée (fuites)	• Retards répétés • Absences non motivées répétées. • Fugue ou sorties prolongées non autorisées répétées (fuites)

Retards

Être à l'heure signifie que l'élève est, au son de la deuxième cloche, en classe avec le matériel requis, assis à son bureau et prêt à travailler.

Quoi faire?

L'élève en retard devra se procurer un billet de retard avant de réintégrer son cours.
Les retards non justifiés entraînent une reprise de temps (retenue) en dehors des heures de classe.

Absences

Toute absence non justifiée sera comptabilisée au système d'encadrement de l'école. Un comportement répétitif entrainera des sanctions reliées aux étapes d'absence.

Dans le cas d'une absence, il est de **la responsabilité de l'élève** de s'informer des apprentissages et des travaux réalisés en classe et des évaluations à venir.

La justification d'une absence ou d'un retard doit être faite dans les 48 heures sans quoi elle ne sera pas considérée sans pièce justificative.

Aucune motivation d'absence n'est accordée à l'élève qui demeure dans l'école ou sur ses terrains. La direction se réserve le droit de refuser une justification d'absence si elle le juge à propos. Si un élève quitte l'école sans autorisation, il sera considéré comme ayant fait une fugue.

Des mesures d'accompagnement ou d'étude de cas pourraient être mises en place s'il y avait trop d'absences motivées par le parent sous un motif particulier.

FONCTIONNEMENT DES REPRISES DE TEMPS (RETENUES)

- Dans le souci de diminuer notre empreinte écologique, dorénavant, vous et votre enfant **recevrez uniquement un courriel afin de vous informer de la date et de l'heure de la retenue.** Il sera donc de la responsabilité de l'élève d'aller consulter régulièrement ses courriels.
- L'élève doit se présenter à sa retenue avec du matériel scolaire pour occuper sa reprise de temps. Dans le cas contraire, il devra effectuer le travail donné par le surveillant.
- **Aucune nourriture ni cellulaire**, y compris pour écouter de la musique, ne sera accepté.
- La retenue devra avoir lieu au moment exigé par l'école. Seul un motif médical ou jugé valable par la direction permettra de modifier la date.

JE RESPECTE LE CODE VESTIMENTAIRE DE L'ÉCOLE

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Apprendre à vivre-ensemble en adoptant une tenue vestimentaire qui éveille chez l'individu des attitudes de respect, de fierté, de propreté et de décence. ❖ Faire de bons choix de vêtements en fonction du milieu de vie qu'est l'école. ❖ Favoriser une relation positive avec le personnel de l'école et mes pairs en projetant une image positive de moi.	• Non-respect du code vestimentaire.	• La direction se réserve le droit de retourner l'élève à la maison s'il n'est pas convenablement vêtu et ne respecte pas le code vestimentaire et interventions ciblées sur l'importance de l'image de soi.

CODE VESTIMENTAIRE

Vêtements	Les sous-vêtements (incluant les maillots de bain et sous-vêtements d'entraînement) sont non visibles et les parties intimes doivent être couvertes par un tissu non transparent.
Casquettes, tuques et chapeaux	Les casquettes, les tuques, les chapeaux et les capuchons doivent être retirés en classe.
Chaussures	Pour une question de sécurité, le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école.
Vêtement d'extérieur	Les vêtements d'extérieur doivent être retirés et laissés au casier.

Les vêtements, bijoux et accessoires représentant ou comportant des messages ayant un caractère violent, sexiste, grossier, faisant la promotion de consommation illicite, d'activité illégale ou portant atteinte à un individu ou à un groupe d'individus sont interdits partout à l'école.

JE REMETS MES DEVOIRS, TRAVAUX ET ÉVALUATIONS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS EN RESPECTANT LES CRITÈRES EXIGÉS.

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Favoriser mes apprentissages et ma réussite ❖ Développer mon sens des responsabilités et de l'autonomie. ❖ Développer ma persévérance scolaire et mon sens de l'organisation. ❖ Accroître mon sentiment d'efficacité personnelle et mon estime de soi.	• Devoir non-fait*. • Travaux insatisfaisants • Perte de temps.	• Tricherie • Plagiat** ****Exemples d'actes de tricherie et plagiat:** • utiliser délibérément d'autres documents que celui qui est autorisé pour une évaluation; • aider un autre élève ou obtenir de l'aide d'un autre élève; • obtenir ou connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une évaluation; • copier ou paraphraser un passage d'un site Internet, d'un livre ou d'un magazine ou autre sans en citer la source (voir page 21 et 22 de l'agenda pour la préparation d'une bibliographie); • utiliser un générateur de texte alimenté par une intelligence artificielle pour produire un travail personnel en totalité ou en partie.

*** Mesures universelles possibles pour devoirs et travaux non remis :**

- avis téléphoniques ou écrits aux parents par l'enseignant ou le tuteur;
- réduction de points pour les travaux remis en retard;
- rencontres de suivi périodiques par l'équipe d'intervention;
- convocations obligatoires en récupération et/ou à l'aide aux devoirs et/ou retenue.

Conséquences pour actes de tricherie et de plagiat :

Conformément à l'article 2.5.4 des normes et modalités d'évaluation, les actes de tricherie ou de plagiat ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées.

JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES.

Raisons	Manquements mineurs	Manquements majeurs
❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire. ❖ Projeter une image positive de soi-même. ❖ Développer un savoir-vivre en société.	• Bousculade • Conflit • Langage inapproprié • Réseaux sociaux*	• Refus de respecter une demande de l'adulte. • Impolitesse majeure envers ses pairs et l'adulte. • Comportement portant atteinte à l'intégrité d'une personne. • Intimidation, violence verbale ou physique. • Réseaux sociaux. *

*** Réseaux sociaux**

L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire de façon respectueuse envers toi et les autres.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Dans certaines situations, des partenaires externes (policier-école, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSSN, etc.) pourraient être interpelés.

CODE DE CONDUITE VERS UNE IDENTITÉ NUMÉRIQUE POSITIVE

École secondaire Joseph-François-Perrault — Un monde à notre portée

Lorsque j'utilise du matériel informatique, je dois respecter les règles suivantes:

PROTECTION *Information*

JE M'ASSURE DE TOUJOURS

- Conserver mes informations personnelles privées.

Comme élève, obtenir la permission d'un enseignant pour:

- envoyer des messages par courriel pendant les cours;
- utiiser des services de clavardage, de blogue, de forum, etc. sur les heures de classe.

JE M'ASSURE DE NE JAMAIS

- Divulguer des renseignements personnels sans la permission de mes parents.
- Donner mon nom, mon numéro de téléphone, mon adresse, mon courriel ou ma photo à quelqu'un que je ne connais pas.
- Accepter de rencontrer une personne que j'aurais connue sur Internet.
- Acheter quoi que ce soit sur Internet sans l'accord de mes parents.
- Partager ou envoyer des photos à caractère sexuel.

LORSQU'UN MESSAGE ME REND MAL À L'AISE, JE N'Y RÉPONDS PAS ET J'AVERTIS UN ADULTE

RESPECT DES *autres*

LORSQUE J'ÉCRIS UN MESSAGE

- Toutes mes communications reliées à l'école doivent respecter le code de vie de l'établissement.
- Mes messages doivent être sans violence, haine, indécence ou racisme.
- Je ne dois jamais utiliser les ressources informatiques pour intimider, menacer ni nuire à quelqu'un.
- Je n'écris pas de messages de façon anonyme ni en utilisant le nom d'une autre personne.
- Je ne donne pas d'informations personnelles ni d'informations fausses sur quelqu'un.
- Je ne prends ni ne partage la photo ni l'enregistrement (vidéo ou audio) d'une personne sans son consentement.

RESPECT DU *matériel*

- Je prends soin du matériel informatique mis à ma disposition.
- Je ne modifie pas, ne brise pas ni ne dégrade un équipement qui m'est prêté.
- À moins d'avoir l'autorisation de mon enseignant ou d'un responsable de l'école, je ne peux pas:
  - télécharger de la musique, des logiciels, des images ou des vidéos;
  - installer ou télécharger des logiciels ou des jeux sur les ordinateurs de l'école;
  - déposer sur Internet des photos ou des vidéos prises dans l'école ou lors d'une activité parascolaire.

Document adapté par Audrey Cook, 2022, à partir d'une adaptation de Marie-Pierre Brochu et Karine Gagnon (École de Neufchâtel) - Idée originale de François-Henri Lafarge, C.S. des Samares

JE RESPECTE MON MILIEU DE VIE ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.		
Raisons	**Manquements mineurs**	**Manquements majeurs**
❖ Vivre dans un endroit propre et agréable. ❖ Développer un sentiment d'appartenance à mon école. ❖ Créer un climat harmonieux et sécuritaire.	• Non-respect des lieux prévus pendant le dîner et les pauses • Non-respect du matériel prêté par l'école (inclus le respect du mobilier) *	• Vandalisme • Vol
* En cas de perte ou de bris du matériel mis à la disposition de l'élève, les parents seront facturés pour le coût de remplacement ou de réparation des objets perdus ou brisés. Dans certains cas, des travaux compensatoires pourraient lui être imposés.		

JE ME CONFORME AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ, AINSI QU'AUX POLITIQUES DU CENTRE DE SERVICES DE LA CAPITALE ET DU MÉES.

- La loi sur l'instruction publique : http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3
- La Charte des droits et libertés de la personne : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12
- La loi sur le tabac : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-6.2
- La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/hist-back.html
- Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/plan-de-lutte-contre-lintimidation-et-la-violence/
- La politique sur la réussite éducative : https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/
- Le cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux : https://cssc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/rfsg08-cadre-de-reference-relatif-a-lutilisation-du-web-20-et-des-medias-sociaux.pdf
- Projet éducatif de l'école : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/projet-educatif/

GESTION DES COMPORTEMENTS /SYSTÈME À PALIERS

Le système à paliers encadre nos interventions auprès des élèves qui accumulent des manquements. Lorsque l'élève enfreint les règles de vie, il s'expose à des conséquences associées au système de gestion des comportements. Une accumulation de plusieurs manquements mineurs peut justifier l'utilisation des paliers. Le système est associé à des suspensions et à des rencontres de réintégration avec les parents. Les manquements majeurs sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école. La direction peut appliquer plus d'un palier disciplinaire à un élève pour une situation le justifiant.

MESURES D'INTERVENTION UNIVERSELLES	INTERVENTIONS DIRIGÉES ET CIBLÉES
❖ Avertissement verbal et/ou écrit; ❖ Utilisation d'un système de valorisation, renforcement verbal; ❖ Communication avec les parents; ❖ Reprise de temps, perte de privilèges, travail compensatoire, gestes d'excuses, démarche de réparation, travail de réflexion; ❖ Suivi dans l'agenda, feuille de route, contrat d'engagement; ❖ Étude de cas, plan d'intervention individualisé, référence à un service particulier; ❖ Retrait au local Carrefour.	**Palier 1 :** une demi-journée ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation **Palier 2** : une ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation **Palier 3** : des journées de suspension à l'externe selon la situation **Palier 4 :** changement de milieu scolaire ou orientation vers un autre service

Dans le cas de vente de drogue ou le port d'une arme, une démarche de changement de milieu scolaire sera entreprise ainsi que toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école.

INTERVENTIONS PARTICULIÈRES

- Dans les cas où il y a un doute raisonnable de vol, de possession ou de vente de drogue ou d'alcool, une fouille des effets personnels et du casier de l'élève sera réalisée.
- En vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, tout délit sera porté à l'attention des autorités policières.

RETRAIT AU LOCAL CARREFOUR:

Lorsque le comportement d'un élève n'est pas convenable, l'élève peut être dirigé vers le local Carrefour. Il doit se présenter immédiatement au Carrefour.

Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre le travail manqué avant son retour en classe.

Reprises d'examens

L'élève dont l'absence sera motivée par le parent pour des motifs sérieux et exceptionnels aura droit à une reprise d'évaluation. Voici des exemples de motifs acceptables et non acceptables :

Motifs acceptables	Motifs non acceptables
❖ Maladie ou rendez-vous médical (attestation médicale requise après trois journées consécutives); ❖ Mortalité; ❖ Convocation d'un tribunal; ❖ Activités reconnues par l'école; ❖ Un événement jugé comme force majeure par l'école.	❖ Travail à temps partiel; ❖ Retard; ❖ L'usage répétitif du motif « maladie »; ❖ Temps de repos additionnel (retour de voyage).

Procédures de reprises d'examens :

- **Absence en cas de voyage** : les parents doivent communiquer avec la direction afin de planifier la période de reprise des évaluations. L'élève reprendra ses examens dès la première journée de son retour, en raison de deux par jour.

- **En cas d'un autre motif acceptable d'absence**: dès son retour en classe, **l'élève a la responsabilité** de prendre une entente avec son enseignant afin de convenir du moment de reprise d'évaluation. Une validation du motif doit être faite par les parents (par courriel) à l'enseignant.

Si l'élève s'absente à la reprise, à moins d'avoir un billet médical, il se voit attribuer la note « zéro ».

ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

L'école privilégie la relation d'aide à l'élève. Chaque membre du personnel apporte à l'élève, au moment opportun, le support dont il a besoin dans son cheminement scolaire.

ENSEIGNANT-RESSOURCE ET TUTEUR

Personnel enseignant qui travaille en partenariat pour :

- offrir un accompagnement personnalisé, notamment pour chaque élève qui entre au secondaire;
- assumer un rôle de suivi scolaire et d'aide auprès d'élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissages;
- assumer des tâches d'encadrement auprès de ces élèves et les soutenir dans leur démarche en vue de trouver des solutions à leurs problèmes;
- offrir du soutien pédagogique;
- travailler en concertation avec les autres intervenantes et intervenants qui œuvrent auprès des élèves : psychoéducateurs, psychologues, travailleurs sociaux, techniciens en éducation spécialisée, etc.

RÉCUPÉRATION

Afin de favoriser ta réussite scolaire, nous t'offrons un service de récupération pédagogique sur une base volontaire. Ce service est mis en place pour t'aider dans une matière où tu rencontres des difficultés. Tu recevras, en début d'année, l'horaire des récupérations.

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste, le protecteur de l'élève peut intervenir pour trouver des solutions à cette impasse.

Pour connaître toutes les étapes à suivre du processus de règlement d'une plainte, consultez l'onglet « Processus de plainte » au https://cssc.gouv.qc.ca.

RÈGLES DE PASSAGE AU NIVEAU SUPÉRIEUR

CLASSES	Matières	Nombre d'unités
De la 1re à la 2e secondaire	Réussite de 2 des 3 matières de base (français, mathématique et anglais)	24 sur 36
De la 2e à la 3e secondaire		
De la 3e à la 4e secondaire		
De la 4e à la 5e secondaire	Promotion par matière[1]	

[1] La promotion par matière s'applique à toutes les matières de base (français, anglais et mathématique) et aux matières dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

CONDITIONS POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Matières	Niveau	Unités
Français **Attention : 60% et plus au sommaire. Minimalement 50% dans chacun des 3 volets (écriture, lecture, oral).**	5e secondaire	6
Anglais	5e secondaire	4
Mathématique	4e secondaire	4
Science et technologie **ou** **Applications technologiques et scientifiques**	4e secondaire	4
	4e secondaire	6
Histoire	4e secondaire	4
Arts	4e secondaire	2
Éthique et culture religieuse **ou** **Éducation physique et à la santé** **Attention : Il est important de réussir les 2 cours puisque tous les deux donnent des unités qui sont nécessaires pour l'obtention du DES.**	5e secondaire	2
		2
54 unités de 4e et 5e secondaires dont **20 unités de 5e secondaire.**		

L'ADMISSIBILITÉ AU COLLÉGIAL

Pour être admis au collégial, il faut avoir obtenu le diplôme d'études secondaires. De plus, certains programmes collégiaux peuvent exiger un ou plusieurs des préalables suivants : une séquence particulière de mathématiques de 4e ou de 5e secondaire, le cours optionnel de science de 4e secondaire, chimie de 5e secondaire, physique de 5e secondaire.

JFP, UNE ÉCOLE INCLUSIVE

MÉTHODOLOGIE : CONNEXION AUX COURRIELS ET AUX OUTILS GOOGLE

POUR PRENDRE TES COURRIELS DE L'ÉCOLE...

POUR ACCÉDER À CLASSROOM